

Le jeudi 23 avril 2015 à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur LE GOUIC Daniel, Maire.

Présents : Daniel LE GOUIC, Maire ; Georges CARRELET, Christine RICHARD, Adjoints ; Tania LANGLAIS, Séverine LEBEAU, Jean-Baptiste RICHARD, Martine WASSE, Conseillers Municipaux.

Excusés : Alain MERLET qui a donné pouvoir à Jean-Baptiste RICHARD, Jean-Claude BOUTIN qui a donné pouvoir à Daniel LE GOUIC, Véronique BEAUFILS qui a donné pouvoir à Christine RICHARD.

Absent : Stéphane GADET.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures 05.

Secrétaire de séance : Christine RICHARD.

Le compte-rendu de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

FONDS DE CONCOURS INVESTISSEMENT CCLS :

Monsieur Daniel LE GOUIC, Maire, rappelle au conseil municipal qu'il avait été décidé d'accepter, lors de sa réunion du 26/02/2015, un fonds de concours annuel et pérenne de 20 000 € pour investissement divers accordé par la Communauté de communes lors de sa réunion du 23/02/2015 à la commune de BARACÉ.

Or, les services de la Préfecture ont fait savoir, par courrier du 10 mars, que l'attribution d'un fonds de concours forfaitaire et annuel n'était pas possible.

La commune de BARACÉ ne peut bénéficier d'un fonds de concours de la Communauté de Communes que pour la réalisation et le fonctionnement d'un équipement précis en tenant compte du plafond de participation.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire.

Après réunion en Mairie de Baracé le 13/03/2015 et suite à la réunion du bureau de la CCLS du 16/03/2015, Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

1. D'annuler la délibération du conseil municipal de Baracé du 26/02/2015,
2. D'accepter un fonds de concours de 20 000 € accordé par la Communauté de Communes Loir et Sarthe le 30/03/2015 à la commune de Baracé pour le renouvellement du matériel du service technique pour 45 000 € sans subvention (tracteur + véhicule+ microtracteur tondeuse)
3. D'accepter un fonds de concours de 6 000 € accordé par la Communauté de Communes Loir et Sarthe le 30/03/2015 à la commune de Baracé pour l'acquisition du terrain pour parking cimetière/jardins familiaux/amélioration du carrefour (13 000 €).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accepter ces propositions.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Général peut allouer une subvention de 50% aux communes de moins de 1000 habitants au titre du fonds d'aide architectural au patrimoine culturel non protégé pour effectuer des travaux de restauration de l'église.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de solliciter l'aide du Conseil général pour des travaux de mise en sécurité de l'église, restauration du beffroi et de de l'installation campanaire. Le coût des travaux s'élève à 23 032 € H.T.

ANALYSE DES BOUES :

Monsieur le Maire rappelle que les boues de station d'épuration ont un caractère de déchets au sens de la loi du 15 juillet 1975.

Le SICTOM Loir et Sarthe propose de réaliser une étude pour l'analyse des boues et le suivi agronomique des sols pour le recyclage en agriculture des boues de station d'épuration et de passer un marché pour les communes qui le souhaitent afin de grouper les demandes pour avoir de meilleurs prix.

Le financement de chaque étude est pris à 100% en charge par les communes adhérentes à ce groupement. Elle n'aura donc pas de conséquences financières pour les autres communes du SICTOM Loir et Sarthe.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De participer à cette étude via le SICTOM Loir et Sarthe ;
- De lui donner tout pouvoir pour signer la convention à intervenir à cet effet avec le SICTOM Loir et Sarthe.

FPIC 2015 :

Daniel LE GOUIC, Maire, rappelle que jusqu'à présent, le FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) était dévolu à 100% à la Communauté de Communes. Les données 2014 étaient les suivantes :

FPIC encaissé 2014 : 119 560 €

FPIC reversé 2014 : 24 421 €

Solde 2014 : 95 139 €

Le montant global du FPIC devrait augmenter cette année de 36%, donnant ainsi une recette supplémentaire pour le territoire de 34 250 € (à confirmer).

Conformément au DOB, le bureau, lors de sa séance du 02/03, a proposé, comme les années précédentes, que le FPIC soit dévolu à 100% à la CCLS.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire fait passer au vote et après un vote à main levée et à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.

ÉVOLUTION TERRITORIALE :

Monsieur le Maire rappelle que :

❶ la Communauté de Communes Loir et Sarthe, dont la commune est membre, comprend 4 communes pour 7 238 0habitants

❷ le projet de loi Nôtre, en cours de débat, prévoit de fixer un seuil minimum de population pour les Communautés de communes à 20 000 habitants

L'application de cette future loi devrait se faire au 01/01/2018.

❸ M. le Préfet, lors de l'assemblée générale des Maires de Maine et Loire du 11/04, a annoncé :

1. qu'il présenterait à la prochaine CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale), un projet de schéma départemental de coopération intercommunale

La date de cette réunion n'est pas encore fixée, mais elle devrait avoir lieu vraisemblablement fin mai.

2. que les différents Conseils Municipaux et communautaires devront avoir pris leur décision pour la fin de l'année 2015

De nombreuses réunions ont déjà eu lieu avec les Communautés de communes voisines et parmi les scénaris possibles, le bureau et les Maires ont retenu, à l'unanimité, la fusion avec les Communautés de communes du Loir et des Portes de l'Anjou soit 22 communes pour une population de 26 620 habitants.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal confirme ce scénario.

RÉGULARISATION VIRAGE RUE DE VIEILLEVILLE :

Monsieur LE GOUIC fait part au conseil municipal qu'il a rencontré Monsieur Frédéric THOMAS, propriétaire du 11 rue de Vieilleville. Celui-ci est prêt à régulariser la situation à condition que cela ne lui en coûte rien. Or, dans la mesure où il y a vente de sa part et vente de notre part, soit un échange avec soulte pour nous, cela engage des frais de notaire par moitié.

Monsieur le Maire propose donc que l'on règle le problème par un acte administratif.

Le conseil municipal est d'accord avec cette proposition.

JARDIN JOXTANT LA MAIRIE :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a récemment rencontré Monsieur Claude BEAUPÈRE qui lui a fait part de son intention de vendre son jardin situé à côté de la Mairie. Monsieur le Maire lui a adressé une offre d'achat à 1500 € que Monsieur BEAUPÈRE a accepté par courrier du 14/04/2015.

Sur proposition de Daniel LE GOUIC, Maire, et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'acquérir le terrain jouxtant la Mairie, cadastré section B n°807 et 808 d'une superficie de 297 m², situé rue de la Mairie à Baracé et appartenant à Monsieur Claude BEAUPÈRE, au prix de 1 500 euros hors frais de notaire.

Il autorise Monsieur le Maire ou à défaut, un de ses Adjoints, à signer le compromis et l'acte de vente chez Maître Sandrine MARADAN, notaire à Durtal.

CAUTION MÉNAGE :

Afin de responsabiliser les personnes qui louent l'Espace Lino Ventura et pour s'assurer du bon état de propreté des tables suite à une location, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **décide** d'instaurer, à compter du 01/05/2015, une **caution de 150 euros** pour le nettoyage des tables.

Cette caution sera demandée le jour de la remise des clefs et sera rendue au locataire dans les quinze jours après vérification des tables.

PROJET DE SCHÉMA COMMUNAUTAIRE DE MUTUALISATION :

Monsieur le Maire rappelle que dans l'année qui suit le renouvellement des conseils municipaux, le président de l'EPCI doit établir un rapport sur la mutualisation des services comportant un schéma de mutualisation à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Le projet de schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'EPCI et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement.

Ce schéma est soumis pour avis à chaque conseil municipal pour adoption ensuite par le conseil communautaire.

La mutualisation est déjà une pratique en place sur le territoire mais un groupe de travail constitué à cet effet en début de mandat s'est réuni et propose d'étudier plusieurs pistes (fournitures d'entretien, fournitures administratives, téléphonie/internet, matériel et maintenance informatique, compta/payé, achat de matériels à disposition des associations, etc...)

Le conseil municipal de Baracé est d'accord et propose :

- Groupement de commande pour fournitures administratives,
- Groupement de commande pour les produits d'entretien,
- Groupement de commandes pour le matériel et la maintenance informatique,
- Groupement de commande pour la téléphonie/internet,
- Groupement de commande pour le gaz

Le principe pour les groupements serait de désigner un coordinateur par spécificité de domaine réparti entre CCLS et communes en fonction des compétences et pour répartir la tâche et l'intérêt entre tous les agents communautaires et communaux.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Monsieur le Maire informe les conseillers sur l'évolution territoriale avec notamment, l'éventuel mise en place de communes nouvelles, afin de recueillir leur avis. A ce jour, aucun conseiller ne semble partant pour une commune nouvelle.
2. Un groupe de travail sur la gestion différenciée des espaces verts a été mis en place au sein de la CCLS et plusieurs réunions de travail avec, pour chaque commune un élu (Christine RICHARD) et un agent communal (Thierry PENSIVY) ont déjà eu lieu. Christine RICHARD présente aux conseillers toutes les préconisations qui ont été conseillées pour notre commune dans le but de réduire les produits phytopharmaceutiques.
3. Un micro d'ambiance a été acheté par la commune. Celui-ci pourra servir au théâtre.
4. Le carrefour rue Saint Aubin/chemin de la Motte est devenu dangereux suite aux travaux réalisés et non finis. Monsieur le Maire demande à la commission voirie la date de passage de l'entreprise qui doit terminer les travaux.
5. Christine RICHARD informe le conseil municipal qu'une convention va être signée entre La commune de Baracé, L'association Gym-Aérobic et la commune de Tiercé pour leur mettre à disposition l'Espace Lino Ventura (quand l'Espace Balavoine de Tiercé sera indisponible) pour l'activité gym-aérobic le mardi de 19h30 à 21h40.

La séance est levée à 22 h 25.